|  |
| --- |
|  |
| **Bureau de développementdes télécommunications (BDT)** |  |
|  |
| Réf.: | Circulaire BDT/IP/CSTG/008 | Genève, le 21 octobre 2011 |
|  |  |  |
| Contact: | Christine Sund, Coordonnatrice a.i.,Commissions d'études de l'UIT-D |  | – Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT;– Aux Membres du Secteur UIT-D– Aux Associés de l'UIT-D;– Aux Coordonnateurs pour les Commissions d'études 1 et 2 de l'UIT-D |
| Téléphone: | +41 22 730 5203/5999 |  |
| Téléfax: | +41 22 730 5484 |  |
| E-mail: | devsg@itu.int  |  |
|  |
| Objet: | Enquête de l'UIT en vue de la création d'un recueil mondial des politiques publiques en matière de passage à la télévision numérique de Terre |
| Madame, Monsieur,Le Groupe du Rapporteur de la Commission d'études 2 de l'UIT‑D pour la Question 11-3/2, intitulée "Etude des techniques et des systèmes de radiodiffusion sonore et télévisuelle numérique de Terre, de l'interopérabilité des systèmes numériques de Terre avec les réseaux analogiques existants et des stratégies et méthodes de transition des techniques analogiques de Terre aux techniques numériques", a décidé, lors de la réunion qu'il a tenue le 13 septembre 2011 à Genève, de lancer une enquête auprès des Etats Membres ainsi que des Membres de Secteur et des Associés de l'UIT-D afin de recueillir les informations les plus récentes concernant les politiques publiques en matière de passage de l'analogique au numérique pour la télévision de Terre et d'avoir leurs points de vue sur des sujets connexes examinés au titre de cette Question.Les résultats de cette enquête seront également utilisés lors de la mise en œuvre des Initiatives régionales relatives au passage à la radiodiffusion numérique de Terre adoptées lors de la CMDT-10 pour toutes les régions.Les documents finaux élaborés sur la base des travaux menés au cours de la période d'études 2010-2014 au titre de la Question 11‑3/2 devraient notamment rendre compte des éléments suivants: * Analyse du passage progressif à la radiodiffusion sonore et télévisuelle numérique de Terre.
* Conséquences, pour les pays en développement, des applications multimédias interactives rendues possibles par la radiodiffusion sonore et télévisuelle numérique de Terre, y compris leurs effets sur la fracture numérique et sur l'inclusion sociale au moyen d'applications en ligne.
* Planification des bandes de fréquences attribuées aux services de radiodiffusion en vue de l'arrêt de l'analogique, et notamment l'utilisation des zones blanches, le dividende du numérique, les plans de fréquences et plans d'allotissement éventuels ainsi que les bandes spécifiques à attribuer aux radiodiffuseurs après l'abandon de l'analogique, dans le cadre du mandat du Secteur des radiocommunications.
* Bonnes pratiques visant à sensibiliser davantage le public concernant le passage de la radiodiffusion analogique à la radiodiffusion numérique.
* Etude exhaustive sur les accords spéciaux concernant la fabrication ou la fourniture locale d'équipements pour permettre le passage de la radiodiffusion analogique à la radiodiffusion numérique, par exemple la propriété intellectuelle, le transfert de technologie, etc.
* Recueil des politiques publiques sur le passage à la radiodiffusion sonore et télévisuelle numérique de Terre, faisant la synthèse de l'expérience acquise en matière de réglementation par les pays qui envisagent d'adopter, évaluent et mettent en œuvre des techniques de radiodiffusion sonore et télévisuelle numérique de Terre.

L'enquête postée sur le web en vue de l'élaboration du recueil de politiques publiques en matière de passage à la télévision numérique de Terre peut être consultée à l'adresse suivante:<http://www.itu.int/ITU-D/CDS/gq/generic/questionnaire.asp?ProjectID=201>Nous vous saurions gré de bien vouloir remplir le Questionnaire en ligne et de nous le renvoyer au plus tard le **9 décembre 2011**.Pour les questions ou les demandes de complément d'information, veuillez vous adresser au:* Rapporteur pour la Question 11-3/2: M. Petko Kantchev, Ministère des transports, des technologies de l'information et des communications, Bulgarie (tél.: +41 79 214 347, courriel: petko.kantchev@ties.itu.int)
* Coordonnateur du BDT pour cette Question: M. István Bozsoki, UIT/BDT/IEE/TND (tél.:+41 22 730 6347, courriel: istvan.bozsoki@itu.int)

Les questions générales concernant les travaux des commissions d'études de l'UIT-D (<http://www.itu.int/ITU-D/study_groups/>) peuvent être envoyées au secrétariat des commissions d'études (tél.: +41 22 730 5999, courriel: devsg@itu.int).Toutes les données ainsi recueillies serviront à élaborer le recueil mondial ainsi que des lignes directrices et des recommandations concrètes, sur la base des expériences concrètes et des pratiques établies, afin d'aider les pays à passer à la télévision numérique de Terre. Le succès et l'intérêt de cette étude dépendent des contributions reçues des Etats Membres ainsi que des Membres de Secteur et des Associés de l'UIT-D. Nous comptons sur votre active participation et vos contributions aux travaux des commissions d'études de l'UIT‑D. Nous vous remercions par avance de votre coopération. Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.[Original signé]Brahima SanouDirecteurDistribution:– Administrations des Etats Membres;– Observateur (Résolution 99);– Membres du Secteur UIT-D;– Associés de l'UIT-D pour chacune des deux Commissions d'études;– Présidents, Vice-Présidents, Rapporteurs et Vice-Rapporteurs pour les Commissions d'études 1 et 2 de l'UIT-D;– Coordonnateurs désignés;– Directeurs des bureaux régionaux de l'UIT. |